

COMPTE RENDU

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 MARS 2019

Etaient présents : Mmes Véronique DEL FABRO, Corinne BERG, Joëlle BRUTO, Corinne SIMONIN, MM. Jean-Paul CHETIF, Jean-François MALLEGOL, Sylvain MONIN, Patrick OSTER, Xavier SIMONIN, Lionel VILLAUME Cédric BEYDON

Secrétaire de séance : M. Patrick OSTER

Ordre du jour :

- Approbation du Procès-Verbal du 17 décembre 2018
- Transfert des compétences eau et assainissement à la Communauté de Communes du Pays du Sel et du Vermois
- Taxe foncière sur les propriétés non-bâties – Exonération des terrains agricoles exploités selon un mode de production biologique.

Objets Divers :

- Schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage
- Aménagement sécuritaire cheminement PMR et écluses de stationnement
- Evolution du site internet
- Aire de jeux

OBJET : Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 17 décembre 2018

Chaque membre du Conseil Municipal a reçu un exemplaire du procès-verbal de la séance du 17 décembre 2018. Madame le Maire invite l'assemblée à en prendre connaissance et à en délibérer.

A l'unanimité des membres présents, le procès-verbal est approuvé.

OBJET : Transfert des compétences eau et assainissement à la Communauté de Communes des Pays du Sel et du Vermois au 1^{er} janvier 2020

Le Maire informe les élus que lors des comités de pilotage du 21 juin et du 13 décembre 2018, il a été présenté par le bureau d'études Profils IDE l'état des lieux consolidé et les axes stratégiques dans le cadre du transfert des compétences eau et assainissement au 1er janvier 2020.

Les orientations validées dans le cadre du travail préparatoire au transfert sont les suivantes :

- ✓ La Prise des compétences Eau et Assainissement au 1er janvier 2020 par la Communauté de Communes,
- ✓ La CC devra dès à présent être associée aux décisions qui restent officiellement communales ou syndicales jusqu'au 1er janvier 2020 et accompagnera les entités compétentes jusqu'au 31 décembre 2019 dans leur prise de décisions stratégiques
- ✓ L'Uniformisation des modes de gestion et de la politique tarifaire de la façon suivante : pas de modification des tarifs 2019 en matière d'eau et

d'assainissement et ce jusqu'en 2023, puis engagement d'une politique de convergence tarifaire de 2023 à 2033.

Le Conseil Municipal

après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

- adopte les orientations ci-dessus
- autorise le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

OBJET : Taxe foncière sur les propriétés non-bâties – Exonération des terrains agricoles exploités selon un mode de production biologique.

Le Maire expose aux élus les dispositions de l'article 1395 G du code général des impôts permettant au conseil municipal d'exonérer de la taxe foncière sur les propriétés non bâties, pendant une durée de cinq ans, les propriétés lorsqu'elles sont exploitées selon le mode de production biologique prévu au règlement (CE) n° 83 4 / 2007 du Conseil, du 28 juin 2007, relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques et abrogeant le règlement (CEE) n° 2092 / 91.

Le conseil municipal,

après en avoir délibéré, **à l'unanimité**

Décide d'exonérer, pour une durée de 5 années, de la taxe foncière sur les propriétés non bâties lorsqu'elles sont exploitées selon le mode de production biologique:

OBJET DIVERS :

Schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage :

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la réception d'un courrier de la Communauté de Communes concernant l'approbation du schéma département d'accueil et d'habitat des gens du voyage. Hudiviller comptant moins de 5000 habitants, il n'y a pas lieu de délibérer. Il est toutefois précisé que l'aire d'accueil permanent des gens du voyage, conforme à ce schéma est située à Neuves Maisons.

Par contre, concernant les aires de grand passage, il est confirmé la prescription d'une aire de 150 places sur le secteur de Nancy et plus particulièrement pour les EPCI du bassin de Pompey, Moselle et Madon et des Pays du Sel et du Vermois.

La CCPSV doit s'engager à mettre à disposition un terrain pour la période 2022-2024.

Il sera indiqué à la Communauté de Communes que la commune d'Hudiviller ne dispose pas d'infrastructures adaptées pour la réalisation d'une aire de grands passages sur son territoire.

Aménagement sécuritaire cheminement PMR et écluses de stationnement

Madame le Maire présente au Conseil Municipal un devis pour un aménagement sécuritaire cheminement PMR et écluses de stationnement rue du Meix Blot.

Le conseil propose d'inclure les écluses de stationnement dans un grand projet de modification de circulation du village.

Le Conseil Municipal retient l'aménagement du passage piétons, décide de faire une réunion au cours de laquelle il débattrà du rapport de synthèse établi par le conseil départemental suite à la réunion publique collective.

Site internet

Au vu des avancées technologiques, Madame le Maire présente au Conseil Municipal une proposition commerciale d'A3WEB d'enrichir et d'améliorer le site internet actuel.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité donne son accord pour ce nouveau site.

Aire de jeux

Madame le maire informe le conseil de la fin d'un bail de location d'un terrain avec un habitant du village. Elle propose que ce terrain soit donné en location à la SCEA des Sablons et d'obtenir ainsi en retour une partie de l'ancien terrain de football pour que celui-ci puisse être à nouveau utilisé par les enfants du village. Il est convenu qu'un nouvel aménagement d'un terrain y soit mis en place.

Entretien fossés

Suite à prise de contact auprès de l'Agence de l'Eau, il s'avère que juridiquement les fossés présents sur la carte sont considérés comme des ruisseaux et que leur entretien soit à la charge des riverains.

En conséquence, un courrier sera adressé aux propriétaires riverains pour leur demander de nettoyer ces ruisseaux des arbustes et végétations s'y trouvant.

La commune prendra les mesures nécessaires pour les parties de ruisseaux jouxtant ses propriétés.

Divers

Il apparaît que l'aire de jeux soit envahie par des crottes de chien. Des commandes de pochoirs et de peinture permettant de rappeler à chacun que les besoins des animaux se font dans le caniveau et non sur l'aire de jeux ou sur les trottoirs seront prochainement lancées..

Brocante

Un point est fait sur la brocante et sa proposition d'animation.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la séance du Conseil Municipal.